

Commissariat à la magistrature fédérale Canada

2014-2015

Rapport ministériel sur le rendement

L'honorable Jody Wilson-Raybould, députée
Ministre de la Justice et Procureure générale du Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le Commissariat à la magistrature fédérale (CMF) Canada, 2015

No de cat. J41-1F-PDF

ISSN 2368-0946

Ce document est disponible sur le site Web du CMF : <http://www.cmf-fja.gc.ca/>

Table des matières

Message du commissaire	1
Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation	3
Profil de l'organisation.....	3
Contexte organisationnel.....	4
Dépenses réelles	10
Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental	11
Tendances relatives aux dépenses du ministère	12
Budget des dépenses par crédit voté	12
Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique.....	13
Résultat stratégique : Une magistrature fédérale indépendante et efficace.	13
Programme 1.1 : Paiements en application de la <i>Loi sur les juges</i> .	14
Programme 1.2 : Conseil canadien de la magistrature.....	16
Programme 1.3 : Commissariat à la magistrature fédérale Canada	18
Sous-programme 1.3.1 : Services aux juges.....	20
Sous-programme 1.3.2 : Formation linguistique des juges	23
Sous-programme 1.3.3 : Recueil des décisions des Cours fédérales	25
Sous-programme 1.3.4 : Secrétariat des nominations à la magistrature.....	27
Sous-programme 1.3.5 : Commission d'examen de la rémunération des juges	28
Services internes.....	29
Section III : Renseignements supplémentaires.....	33
Faits saillants des états financiers.....	33
États financiers	34
Tableaux de renseignements supplémentaires.....	35
Dépenses fiscales et évaluations	36

Section IV : Coordonnées de l'organisation	37
Annexe : Définitions	39
Notes de fin de document.....	43

Message du commissaire

En ma qualité de Commissaire à la magistrature fédérale, je suis heureux de présenter le Rapport ministériel sur le rendement du Commissariat de 2014-2015. Le Commissariat à la magistrature fédérale a été créé en 1978 en vertu de la *Loi sur les juges* afin de fournir un soutien et des services à la magistrature fédérale et de promouvoir l'indépendance judiciaire. Une magistrature indépendante et efficace est essentielle à notre système de justice et je suis fier du rôle que joue le Commissariat pour réaliser cet objectif.

Durant l'année qui vient de s'écouler, le Commissariat a continué de fournir des services de qualité supérieure à 1 179 juges de nomination fédérale et à près de 929 pensionnés et survivants. Nous avons fourni un soutien et des services administratifs au Conseil canadien de la magistrature et à ses comités. À la demande du ministre de la Justice, nous avons apporté un soutien administratif au processus des nominations à la magistrature.

Les pages qui suivent décrivent les activités que nous avons réalisées en 2014-2015 pour remplir notre mandat ainsi que les mesures particulières que nous avons prises pour améliorer et élargir les services que nous offrons. Par exemple, nous avons procédé à un examen complet de tous nos services et processus opérationnels, nous avons effectué une évaluation des contrôles existants et nous avons apporté d'autres améliorations à nos systèmes de gestion de l'information et aux technologies de soutien.

Je tiens à remercier tous nos employés de l'excellent travail qu'ils ont accompli durant l'année. Notre succès dépend de leur dévouement et de leur professionnalisme.



William A. Brooks
Commissaire

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre : L'honorable Jody Wilson-Raybould, députée
L'honorable Peter MacKay, c.p., député (ministre responsable en 2014-2015)

Administrateur général : William A. Brooks, commissaire

Portefeuille ministériel : Ministre de la Justice et procureure générale du Canada

Principales autorités législatives : *Loi sur les juges*ⁱ

Le ministre assume l'entière responsabilité de l'administration de la loi suivante devant le Parlement : *Loi sur les juges* (L.R.C., 1985, ch. J-1), décembre 2012.

Année de création : 1978

Site : <http://www.fja-cmf.gc.ca/>

Autres :

Des renseignements sur le Conseil canadien de la magistrature, son mandat et ses programmes se trouvent sur son site Web : <http://www.ccm-cjc.gc.ca>

Le sommaire du Sondage de 2011 sur la satisfaction de la clientèle se trouve sur le site Web du CMF à : <http://www.fja-cmf.gc.ca/publications/survey-sondage/index-2011-fra.html>

Comptes publics du Canada 2015 : <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tbs-sct/index-fra.asp>

Contexte organisationnel

Raison d'être

Le Commissariat à la magistrature fédérale (CMF) est chargé de fournir des services à la magistrature canadienne et de promouvoir l'indépendance judiciaire. Le ministre de la Justice est responsable de cette organisation.

Énoncé de mission

Fournir des services et un soutien de qualité supérieure à la magistrature fédérale, de manière à promouvoir l'indépendance de la magistrature et la confiance des Canadiens dans notre système judiciaire.

Responsabilités

L'article 73 de la *Loi sur les juges* prévoit la création du poste de [commissaire à la magistrature fédérale](#). L'article 74 énonce les attributions du commissaire.

Le commissaire :

- applique la Partie I de la *Loi sur les juges*, y compris le versement de traitements, d'indemnités et de pensions aux juges de la [Cour d'appel fédérale](#), de la [Cour fédérale](#) et de la [Cour canadienne de l'impôt](#), ainsi qu'aux juges de nomination fédérale des cours supérieures provinciales et territoriales;
- établit le budget du [Conseil canadien de la magistrature](#) et lui fournit des services d'administration et de soutien;
- accomplit les missions que le ministre de la Justice lui confie, dans le cadre de sa compétence, pour la bonne administration de la justice au Canada, y compris le fonctionnement du Secrétariat des nominations à la magistrature, le soutien du processus de nomination des juges de la Cour suprême du Canada, la publication du *Recueil des décisions des Cours fédérales*, la formation linguistique des juges, la coordination des activités des juges en matière de coopération internationale, ainsi que la fourniture d'un soutien à la Commission d'examen de la rémunération des juges.

Résultats stratégiques et architecture d'alignement des programmes

Résultat stratégique : Une magistrature fédérale indépendante et efficace

- 1.1 Programme :** Paiements en application de la *Loi sur les juges*
- 1.2 Programme :** Conseil canadien de la magistrature
- 1.3 Programme :** Commissariat à la magistrature fédérale Canada
 - 1.3.1 Sous-programme :** Services aux juges
 - 1.3.2 Sous-programme :** Formation linguistique des juges
 - 1.3.3 Sous-programme :** Recueil des décisions des Cours fédérales
 - 1.3.4 Sous-programme :** Secrétariat des nominations à la magistrature
 - 1.3.5 Sous-programme :** Commission d'examen de la rémunération des juges

Services internes

Le CMF vise à fournir des services de qualité supérieure à la magistrature canadienne, afin de soutenir et de promouvoir l'indépendance judiciaire. À cet égard, le CMF contribue au résultat stratégique suivant : **Une magistrature fédérale indépendante et efficace.**

Priorités organisationnelles

Priorité	Type	Résultats stratégiques [et/ou] programmes
Amélioration du cadre de contrôle financier. Établir un solide programme de contrôle financier interne et de surveillance pour assurer la conformité aux exigences de la loi et des politiques.	Nouveau	Magistrature fédérale
Sommaire des progrès		
En 2014-2015, des consultants ont été engagés pour examiner et améliorer les contrôles financiers existants et les mécanismes de surveillance établis. Le CMF a continué de veiller à ce que les politiques soient appliquées de manière cohérente et convenable et que les paiements et les indemnités soient administrés correctement et uniformément, afin de maintenir la confiance du public dans la magistrature.		
Priorité	Type	Résultats stratégiques [et/ou] programmes
Améliorer les rapports sur le rendement. Établir des processus plus systématiques pour mesurer l'atteinte des normes de service et	En cours de réalisation	Une magistrature fédérale indépendante et efficace (tous les programmes)

des indicateurs de rendement des programmes et pour faire rapport à ce sujet.		
Sommaire des progrès		
<p>Une surveillance plus rigoureuse et continue a été nécessaire pour évaluer la mesure dans laquelle le CMF satisfait à ses normes de service et pour mesurer le rendement. Ces renseignements ont servi à assurer l'utilisation efficace des ressources et à soutenir la prise de décisions par le CMF. La prochaine étape consistera à améliorer davantage les indicateurs et les objectifs de rendement existants, à établir des processus plus rigoureux pour mesurer le rendement, à surveiller les résultats, à établir des rapports périodiques sur le rendement, et à mettre à jour le Cadre de mesure du rendement (CMR) existant.</p>		
Priorité	Type	Résultats stratégiques [et/ou] programmes
<p>Planification des ressources humaines et de la relève. Assurer le transfert des connaissances pour les postes clés de l'organisme, dans les secteurs où des départs sont prévus au cours des deux ou trois prochaines années.</p>	Nouveau	Une magistrature fédérale indépendante et efficace (tous les programmes)
Sommaire des progrès		
<p>Le CMF a un petit groupe de gestionnaires experts et de membres clés du personnel à son service, étant donné la petite taille de l'organisme. Le départ ou la retraite de gestionnaires supérieurs et de membres clés du personnel posent un grand risque à l'organisme, étant donné les connaissances spécialisées qui sont requises pour fournir les services et programmes du CMF.</p> <p>Le CMF a relevé les postes essentiels à risque. Il a continué de documenter les processus et les procédures liés aux activités de ces postes. La prochaine étape consistera à examiner les compétences requises pour chaque poste, à élaborer une stratégie de dotation et de recrutement pour chaque poste, et à établir un programme d'apprentissage et de perfectionnement à l'intention des nouveaux employés pour leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires et de transférer les connaissances des titulaires actuels.</p>		
Priorité	Type	Résultats stratégiques [et/ou] programmes
<p>Gestion de l'information. La gestion, la conservation et la diffusion de l'information du CMF pour soutenir la prestation de services à la magistrature canadienne.</p>	En cours de réalisation	Magistrature fédérale

Sommaire des progrès

Le CMF a continué de mettre en œuvre le plan d'action de la gestion issu de la vérification horizontale de la tenue de dossiers électroniques effectuée par le Bureau du contrôleur général. Parmi les mesures particulières qui ont été prises, le CMF a mis à jour l'architecture d'information, il a révisé les structures de fichiers existantes, il a défini les périodes de conservation et les exigences de sécurité des ressources documentaires ayant une valeur opérationnelle, et il a commencé à épurer les fonds de renseignements existants en prévision de l'éventuelle transition à GCDocs.

Analyse des risques

Principaux risques

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Le maintien d'un niveau élevé de soutien et de services aux juges, de manière à protéger et à promouvoir l'indépendance judiciaire, dans le contexte de la centralisation des services communs et des services partagés à l'échelle du gouvernement.	En vertu de la <i>Loi sur les juges</i> , le Commissariat à la magistrature fédérale administre un régime de traitements, d'indemnités et de pensions particulier aux juges de nomination fédérale. Dans le cadre de l'initiative en cours à l'échelle du gouvernement pour centraliser les services communs et les services partagés, on envisage de transférer à un organisme de services communs une partie de l'administration des services essentiels fournis par le CMF. Des discussions sont en cours avec les organismes centraux pour expliquer le mandat du CMF et les conséquences que cette initiative pourrait avoir sur l'indépendance judiciaire et les niveaux de service aux juges.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une magistrature fédérale indépendante et efficace ▪ Paiements en application de la <i>Loi sur les juges</i>
Les erreurs (p. ex. paiements, listes de postes vacants, approvisionnements).	L'administration du régime particulier prévu par la <i>Loi sur les juges</i> pose des défis, notamment en ce qui a trait à l'interprétation correcte de la loi et au maintien de méthodes uniformes et précises face à un volume élevé de transactions. Les stratégies actuelles de minimisation des risques consistent à faire une vérification complète, à utiliser la technologie pour la gestion des paiements, à former le personnel et à faire un examen régulier des contrôles internes.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une magistrature fédérale indépendante et efficace ▪ Paiements en application de la <i>Loi sur les juges</i> ▪ Services internes
Le renouvellement des systèmes existants en voie d'être retirés progressivement.	Une fois que la modernisation des systèmes de paye et de pension sera terminée à l'échelle du gouvernement, TPSGC ne sera plus en mesure de soutenir le système de pension des juges. TPSGC a affecté des fonds pour couvrir les coûts de développement d'un nouveau système et il va continuer de soutenir le CMF jusqu'à ce qu'une nouvelle solution soit mise en place.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une magistrature fédérale indépendante et efficace ▪ Paiements en application de la <i>Loi sur les juges</i>

Le gouvernement a pris des initiatives visant à moderniser la paye, à regrouper les services de paye et à moderniser les pensions. Dans le cadre de ces initiatives, une proposition est à l'étude pour que le CMF transfère l'administration des traitements et des pensions des juges à des organismes de services communs. L'étude d'une telle proposition doit tenir compte de la mission fondamentale du CMF, qui consiste à protéger l'indépendance de la magistrature fédérale afin de

maintenir la confiance des Canadiens dans notre système judiciaire. Par conséquent, le CMF est en voie d'adopter un éventail de mesures afin d'assurer le renouvellement des systèmes existants et de s'aligner sur les processus et les systèmes de portée gouvernementale, tant à l'égard des services aux juges que des contrôles pour assurer l'application prudente des politiques et des règles régissant le paiement des traitements, des indemnités, des avantages sociaux et des pensions des juges.

Dépenses réelles

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
511 708 846	511 708 846	518 895 103	517 620 426	5 911 580

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

Prévu 2014-2015	Réel 2014-3.15	Écart (réel moins prévu) 2014-2015
66	63	(3)

Sommaire du rendement budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (dollars)

Résultats stratégiques, programmes et services internes	Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013
Résultat stratégique : Une magistrature fédérale indépendante et efficace.								
Paiements en application de la <i>Loi sur les juges</i>	500 885 033	500 885 033	514 430 443	528 225 162	505 689 613	505 689 613	490 350 437	474 217 220
Conseil canadien de la magistrature	1 642 565	1 642 565	1 642 565	1 642 565	3 359 324	3 073 719	1 681 809	1 657 597
Commissariat à la magistrature fédérale Canada	8 454 448	8 454 448	7 754 448	7 754 448	9 119 362	8 130 290	8 455 757	8 352 983
Total partiel	510 982 046	510 982 046	523 827 456	537 622 175	518 168 299	516 893 622	500 488 003	484 227 800
Services internes Total partiel	726 800	726 800	726 800	726 800	726 804	726 804	854 278	874 800
Total	511 708 846	511 708 846	524 554 256	538 348 975	518 895 103	517 620 426	501 342 281	485 102 600

Les dépenses réelles de l'organisation montrent une augmentation continue par rapport aux périodes de déclaration, en raison de ce qui suit : l'accroissement du financement accordé au Conseil canadien de la magistrature pour les coûts des enquêtes menées en vertu de la *Loi sur les juges*; la hausse annuelle des traitements des juges selon l'Indice de la rémunération pour l'ensemble des activités économiques, comme le prévoit la *Loi sur les juges*; et une

augmentation du nombre de nouveaux juges et du nombre de pensionnés qui reçoivent des prestations en vertu de la *Loi sur les juges*.

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

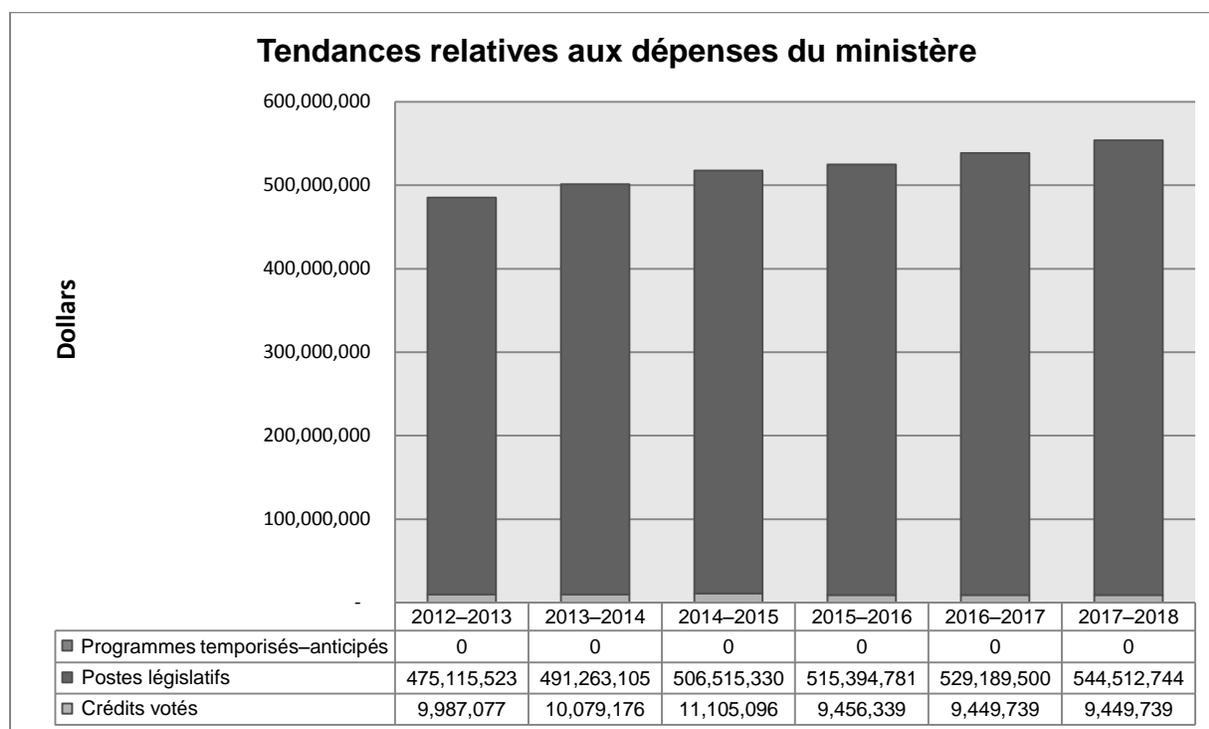
Harmonisation des dépenses réelles pour 2014-2015 avec le [cadre pangouvernemental](#)ⁱⁱ (dollars)

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses réelles 2014-2015
Une magistrature fédérale indépendante et efficace	1.1 Paiements en application de la <i>Loi sur les juges</i>	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé	505 689 613
	1.2 Conseil canadien de la magistrature	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé	3 073 719
	1.3 Commissariat à la magistrature fédérale Canada	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé	8 130 290

Total des dépenses par secteur de dépenses (dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues	Total des dépenses réelles
Affaires sociales	510 982 046	516 893 622

Tendances relatives aux dépenses du ministère



Les dépenses totales correspondent de près au Budget principal des dépenses et aux dépenses prévues pour 2014-2015. L'écart de 5,9 millions de dollars entre le total des dépenses prévues et les dépenses réelles est essentiellement attribuable à une hausse globale de 4,8 millions de dollars des dépenses législatives au titre des salaires des juges ainsi qu'à l'augmentation du nombre de nominations à la magistrature et de pensionnés. Un montant de 1,1 million de dollars additionnels représente une hausse du budget de fonctionnement du CMF au titre des obligations prévues par la loi.

Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des crédits votés et des dépenses législatives de la CMF, veuillez consulter les [Comptes publics du Canada 2015](#) sur le site [Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada](#)ⁱⁱⁱ.

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique : Une magistrature fédérale indépendante et efficace.

Mesure du rendement

Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Opinion des juges sur la contribution du CMF à l'indépendance de la magistrature.	90 % des juges sont satisfaits de l'administration de la magistrature et estiment qu'elle contribue efficacement à leur indépendance.	91 % des juges ont dit être « très satisfaits » ou « assez satisfaits » des services fournis par le CMF. Les cotes de satisfaction étaient généralement élevées parmi tous les secteurs de service du CMF (<i>Sondage de 2011 sur la satisfaction de la clientèle</i>).

Une proportion élevée des juges (91 % d'après le plus récent sondage sur la satisfaction de la clientèle mené en 2011) estiment que le CMF accomplit du bon travail. Tous les programmes et services du CMF contribuent à l'atteinte de ce résultat. Cette section traite des résultats des divers programmes du CMF et des sous-programmes connexes :

- Paiement en application de la *Loi sur les juges*
- [Conseil canadien de la magistrature](#)
- Magistrature fédérale (y compris les Services aux juges, la Formation linguistique des juges, le Recueil des décisions des Cours fédérales, le Secrétariat des nominations à la magistrature, et la Commission d'examen de la rémunération des juges)
- Services internes

Programme 1.1 : Paiements en application de la *Loi sur les juges*

Description

Le paiement de traitements, d'indemnités et de pensions aux juges de nomination fédérale des cours supérieures et des cours d'appel du Canada ainsi qu'à leurs survivants.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
500 885 033	500 885 033	505 689 613	505 689 613	4 804 580

Ressources humaines (Équivalents temps plein [ETP])

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
n.a.	n.a.	n.a.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Paiement exact des traitements, des indemnités et des pensions selon la <i>Loi sur les juges</i> .	Taux d'erreurs de paiement inférieur à 2 %.	Moins de 2 %.	Tous les paiements sont vérifiés pour assurer leur conformité avec la <i>Loi sur les juges</i> .
Tenue de dossiers complets, à jour et vérifiés pour tous les juges et leurs survivants.	Moins de 2 % des dossiers ne sont pas à jour ou sont incomplets.	Moins de 2 %.	Les dossiers de tous les juges et de leurs survivants sont complets, à jour et vérifiés.

Analyse du rendement et leçons retenues

Ce programme englobe l'administration de la rémunération et des pensions pour environ 1 179 juges et 929 pensionnés et leurs survivants. Le nombre de nominations à la magistrature est en hausse constante et le nombre de pensionnés a augmenté en 2014-2015.

Des mesures continuent à être prises pour assurer une application plus uniforme des politiques, des règles et des droits, ce qui contribue à maintenir la confiance du public dans la magistrature. Les transactions sont vérifiées à 100 % à l'aide de listes de contrôle. Toutes les demandes de remboursement de dépenses sont vérifiées intégralement, afin d'éviter les erreurs et de veiller à l'interprétation uniforme de la *Loi sur les juges*. Les processus ont été documentés et les

contrôles internes ont été vérifiés avec l'aide de spécialistes externes. Les services administratifs à la magistrature ont fait l'objet d'un examen détaillé et les règles de décision ont été documentées pour consultation future.

Programme 1.2 : Conseil canadien de la magistrature

Description

L'apport d'un soutien administratif aux divers comités établis par le Conseil canadien de la magistrature, qui est composé de trente-neuf juges en chef et juges en chef adjoints du Canada, ainsi que des juges principaux des cours supérieures du Nunavut, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
1 642 565	1 642 565	3 359 324	3 073 719	1 431 154

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
10	10	0

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Fonctionnement efficace des comités du Conseil canadien de la magistrature.	Les membres du Conseil sont satisfaits de l'administration et du soutien de leurs comités.	Le nombre de présidents de comités qui sont satisfaits du soutien fourni par le secrétariat.	Les présidents des comités ont dit être très satisfaits des services fournis par le secrétariat.

Analyse du rendement et leçons retenues

Le secrétariat, qui est composé de 10 employés, fournit du soutien au Conseil canadien de la magistrature en conformité avec son mandat, lequel consiste à promouvoir une meilleure administration de la justice au Canada sur le plan de l'efficacité, de l'uniformité, de la responsabilité et de la conduite des juges. Les présidents des divers comités demeurent très satisfaits du niveau de soutien qu'ils reçoivent.

Au cours de l'année financière, les comités, les sous-comités et les groupes de travail du Conseil se sont réunis régulièrement pour exercer des activités conformes au mandat du Conseil. Par exemple, le Conseil, pour veiller à suivre le rythme des attentes en évolution du public du point de vue de l'équité, de l'efficacité et de la transparence du processus, a effectué, par l'intermédiaire du Comité sur la conduite des juges, un examen du processus des plaintes déposées contre des juges de nomination fédérale. Dans le cadre de cet examen, le Conseil a

lancé une consultation publique sur le Web pour obtenir l'opinion de la population canadienne au sujet du processus d'examen des plaintes. Cette consultation vise à obtenir des commentaires sur toutes les facettes du processus, de la vérification préliminaire à l'étape de l'enquête publique.

Le Conseil canadien de la magistrature joue un rôle crucial en veillant à ce que les juges respectent les normes de conduite les plus élevées, ce qui est essentiel pour assurer le respect de la primauté du droit et pour préserver la confiance du public envers l'administration de la justice. La complexité des plaintes déposées contre les juges de nomination fédérale augmente de plus en plus. En 2014-2015, le Conseil a reçu 173 plaintes et 206 dossiers de plainte ont été fermés. À la fin de l'année financière, 63 plaintes étaient en cours d'examen, comparativement à 61 à la fin de 2013-2014.

Activités relatives à la conduite des juges	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Nombre de plaintes reçues	185	138	158	173
Nombre de dossiers de plainte fermés	190	131	138	206
Nombre de plaintes en cours d'examen à la fin de l'année financière	37	44	61	63
Autre correspondance concernant la conduite des juges (nombre de lettres)	163	233	222	181

Programme 1.3 : Commissariat à la magistrature fédérale Canada

Description

La prestation de services aux juges de nomination fédérale, y compris les services de rémunération et de pension, les services financiers, la gestion de l'information et de l'infotechnologie, la formation linguistique, la publication du *Recueil des décisions des Cours fédérales*, les services au ministre de la Justice par l'intermédiaire du Secrétariat des nominations à la magistrature, y compris les nominations à la Cour suprême du Canada, ainsi que les programmes internationaux.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
8 454 448	8 454 448	9 119 362	8 130 290	(324 158)

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
50,5	47,5	(3)

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les juges de nomination fédérale obtiennent en temps opportun des services de qualité supérieure et efficaces par rapport au coût.	La satisfaction des juges à l'égard des services fournis.	90 % des juges sont satisfaits des services fournis.	91 % des juges ont dit être « très satisfaits » ou « assez satisfaits » des services fournis par le CMF. Les taux de satisfaction étaient généralement élevés parmi tous les secteurs de service du CMF (<i>Sondage de 2011 sur la satisfaction de la clientèle</i>).

Analyse du rendement et leçons retenues

Le CMF a continué de fournir des niveaux élevés de service à la clientèle à l'égard des services essentiels comme le paiement des salaires, des indemnités et des pensions des juges. Un sondage sur la satisfaction de la clientèle, mené en 2011, a recueilli les opinions des juges sur leur

satisfaction à l'égard des services fournis par le CMF. Le sondage a également servi à évaluer le rendement de chaque sous-programme du CMF.

Le sondage de 2011 a révélé un taux de satisfaction de 91 %. Les juges ont dit être généralement très satisfaits des services du CMF; les taux de satisfaction à l'égard de chaque service s'élevaient à 80 % ou plus. Les résultats du sondage ont permis de cerner trois domaines importants nécessitant une amélioration continue : l'établissement des points de contact, la simplification des processus et la rapidité des réponses.

En 2014-2015, le CMF a effectué des tests de l'efficacité de la conception ainsi que des tests de l'efficacité opérationnelle portant sur les processus opérationnels suivants :

- le compte de prestations de retraite supplémentaires des juges (CPRS);
- l'autorisation de crédit net;
- les processus allant de l'approvisionnement au paiement;
- les cartes d'achat de l'État;
- la gestion de la délégation des pouvoirs de signature en matière financière;
- l'accueil;
- les voyages et les cartes de voyage.

La mise en œuvre de mesures correctives en réponse aux résultats des tests de l'efficacité de la conception et des tests de l'efficacité opérationnelle a débuté et se poursuivra en 2015-2016.

Le CMF a également mis en œuvre des mesures de suivi liées à :

- l'administration des salaires en ce qui a trait aux paiements en application de la *Loi sur les juges*
- l'administration des pensions en ce qui a trait aux paiements en application de la *Loi sur les juges*.

Sous-programme 1.3.1 : Services aux juges

Description

La prestation de services financiers, de services de ressources humaines, de rémunération et de pension, de services de gestion de l'information et d'infotechnologie, et les activités de coopération internationale à l'intention des juges de nomination fédérale des cours supérieures du Canada.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
5 154 464	4 928 045	(226 419)

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
34,5	31,5	(3)

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Administration rapide et précise du processus de décret.	Pourcentage des demandes de décret préparées selon les normes de service.	100 % des demandes sont préparées selon la norme de service (délai de cinq jours).	100 % des demandes de décret ont été préparées selon la norme de service.
Administration efficace des programmes et du processus de rémunération des juges.	Pourcentage des demandes de rémunération et d'avantages sociaux traitées selon les normes de service.	95 % des demandes de rémunération et d'avantages sociaux sont traitées selon les normes de service.	Plus de 90 % des demandes de rémunération et d'avantages sociaux ont été traitées selon les normes de service.

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Traitement et vérification rapides et précises des demandes de remboursement de dépenses en conformité avec la <i>Loi sur les juges</i> et les lignes directrices internes sur la gestion financière.	Pourcentage des demandes de remboursement de dépenses traitées et vérifiées en vue d'être entrées dans le système de suivi.	100 % des demandes de remboursement de dépenses sont conformes à la <i>Loi sur les juges</i> et aux politiques et lignes directrices du CMF.	100 % des demandes reçues ont été vérifiées pour assurer leur conformité avec les politiques et lignes directrices de l'organisation.
	Pourcentage des demandes de remboursement de dépenses traitées selon la norme de service.	90 % des demandes sont traitées selon la norme de service (délai de dix jours).	Plus de 96 % des demandes de remboursement de dépenses ont été traitées selon la norme de service de dix jours.
Accès à un système de courriel et à un outil de collaboration judiciaire fiable et sûr.	Pourcentage du temps de disponibilité du système central.	Le système central est disponible 98 % du temps sur une base annuelle.	Le système JUDICOM a été disponible 99 % du temps en 2014-2015.
	Pourcentage des juges qui sont satisfaits du système.	75 % des juges sont satisfaits du système.	76 % des juges ont dit être satisfaits du système JUDICOM, selon le <i>Sondage de 2011 sur la satisfaction de la clientèle</i> .

Analyse du rendement et leçons retenues

Les Services aux juges comprennent l'administration de la rémunération et des pensions versées à 1 179 juges et à 929 pensionnés et survivants. Le CMF administre un budget annuel de plus de 500 millions de dollars qui sert à payer les salaires, les indemnités et les pensions des juges ainsi que leurs dépenses de voyage et de réinstallation. De plus, le CMF examine et traite environ 20 000 demandes de remboursement de dépenses par année.

Le CMF continue de se conformer aux normes de service relatives à l'éventail des services fournis tout au long du cycle de vie d'un poste de juge de nomination fédérale, par exemple : la préparation des demandes de décret au moment de la nomination (délai de cinq jours); l'intégration des juges (délai d'un mois); les réponses aux demandes de renseignements des juges concernant les avantages sociaux (délai de deux jours); le traitement des documents concernant la retraite (délai d'un mois); le versement d'une pension en cas de décès (délai de trois mois). Sauf quelques exceptions, les demandes de remboursement de dépenses sont traitées selon la norme de service, soit un délai de dix jours.

JUDICOM offre aux juges un logiciel de courrier électronique, un système de communication sécurisé et confidentiel, ainsi qu'une bibliothèque virtuelle. Les juges de nomination fédérale sont également en mesure de collaborer efficacement et de partager de l'information à l'aide de

JUDICOM. Environ les trois quarts des juges (76 %) sont satisfaits du système JUDICOM, selon le sondage de 2011 sur la satisfaction de la clientèle. Une proportion de 75 % des juges considèrent que JUDICOM est un outil important et en date de mars 2015 94 % des juges de nomination fédérale ont un compte JUDICOM. Le système JUDICOM a été disponible plus de 99 % du temps. Le Centre de service JUDICOM a fourni des services professionnels en temps opportun.

Le CMF fournit aux juges un appui, de l'aide et des conseils à l'égard de leur participation à des activités et projets internationaux. En 2014-2015, le CMF a organisé la participation de juges à des projets internationaux en Jamaïque et en Ukraine. Ces projets étaient financés par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. De plus, le CMF a répondu à des requêtes provenant d'organismes étrangers qui voulaient obtenir accès à l'expertise judiciaire et aux tribunaux du Canada. Le CMF a fourni aux cours supérieures un appui et de l'aide pour répondre à ces requêtes et pour les gérer. La gestion de la réalisation des projets de coopération internationale a été financée par le recouvrement des coûts auprès d'autres organismes de financement.

Le CMF a pris un certain nombre de mesures pour améliorer l'efficacité des services aux juges :

- Le CMF étudie des options relatives à l'impression des talons de chèque pour les juges et les pensionnés afin de diminuer les frais généraux et d'augmenter les gains d'efficacité.
- Les juges peuvent maintenant obtenir le solde de leurs indemnités de conférence par voie électronique sur demande à l'aide d'un module libre-service de JUDICOM. Il est ainsi possible de continuer à améliorer le service aux juges, de réduire le nombre d'appels et de remplacer les relevés mensuels imprimés qui sont envoyés par la poste aux juges.
- Le module sur le personnel de l'application Phoenix utilisée pour les salaires et les pensions et pour les nominations continue d'être mis à jour pour supprimer l'entrée en double de données et améliorer l'efficacité et l'exactitude des données.
- Le module financier de l'application Phoenix utilisée pour le traitement des demandes de remboursement des dépenses continue à être amélioré pour fournir aux juges des données financières opportunes et exactes.
- Le CMF explore des moyens de moderniser le réseau JUDICOM et il projette de présenter un prototype au conseil consultatif de JUDICOM à l'automne de 2015.

Sous-programme 1.3.2 : Formation linguistique des juges

Description

La prestation de services de formation linguistique dans les deux langues officielles aux juges de nomination fédérale.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
1 463 044	1 486 827	23 783

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
5	5	0

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les juges de nomination fédérale obtiennent en temps opportun des services de formation linguistique de qualité supérieure et efficaces par rapport au coût.	Le nombre de jours nécessaires pour inscrire un juge, lui faire subir une évaluation linguistique et lui assigner un tuteur.	30 jours	La cible a été atteinte 100 % du temps.
	Satisfaction à l'égard de la formation linguistique (d'après le questionnaire du contrôle de la qualité que la FLJ fait passer après chaque 5 séances d'immersion).	90 % des juges sont satisfaits.	En 2014-2015, 98,6 % des juges ont dit être satisfaits des services de formation linguistique offerts durant les cours d'immersion.

Analyse du rendement et leçons retenues

Le CMF a offert de la formation linguistique aux juges au moyen de son programme varié qui répond aux objectifs de compétence des apprenants dans l'autre langue officielle. Les taux de participation aux cours offerts par le CMF sont demeurés stables, avec une moyenne de 30 nouveaux juges par année. Grâce à des séances de formation individuelles, en immersion ou intensives, les participants ont amélioré leur capacité de fonctionner dans les deux langues officielles à divers niveaux de compétence et ont pu parfaire leur connaissance de la terminologie

juridique. Un nombre croissant de juges ont tiré profit des possibilités d'apprentissage linguistique offertes par le CMF, ce qui leur a permis de présider des audiences, de comprendre les témoignages, de lire des textes juridiques, de rédiger des jugements, de prendre part à des conférences juridiques et de donner des exposés dans leur deuxième langue officielle. Le CMF a réalisé divers projets d'élaboration de programmes et amélioré la formation à distance pour pouvoir continuer à offrir une formation linguistique accessible et d'excellente qualité aux juges participants de tout le pays.

Formation linguistique	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Nouveaux juges inscrits chaque année	33	30	23
Juges inscrits	255	262	264
Cours d'immersion / nombre de juges inscrits	6/214	5/219	5/216
Juges suivant des cours de formation privés	191	194	202
Nombre d'heures de formation en cours privés	7 288	7 094	7 025
Produits de formation linguistique créés	24	36	22 (en plus de 27 produits mis à jour)
Évaluations linguistiques	28	30	23

Depuis la décision de l'École de la fonction publique du Canada de cesser d'offrir directement des services de formation linguistique, le CMF est maintenant fortement engagé dans la gestion complexe d'un réseau national de spécialistes et d'autres fournisseurs de services. Cela pose des défis additionnels et alourdit considérablement la charge de travail du CMF, afin d'assurer un effectif continu de spécialistes en formation linguistique, de veiller au contrôle de la qualité des fournisseurs de services et d'élaborer des programmes d'études et de nouveaux cours, tout en assurant l'efficacité et l'efficacités par rapport au coût. En plus de ses opérations quotidiennes, la section de la Formation linguistique des juges a commencé à uniformiser ses procédures de prestation de services afin d'en améliorer l'efficacité. De plus, le système d'approvisionnement et la gestion de l'information ont été restructurés et seront mis en place en 2015-2016 afin d'assurer une meilleure surveillance des investissements.

Sous-programme 1.3.3 : Recueil des décisions des Cours fédérales

Description

La publication du *Recueil des décisions des Cours fédérales* (RDCF), c'est-à-dire le compte rendu officiel des décisions de la Cour d'appel fédérale et de la Cour fédérale, en vertu de l'article 58 de la *Loi sur les Cours fédérales*. Seules les décisions qui présentent suffisamment d'importance ou d'intérêt sont publiées.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
995 652	1 187 659	192 007

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
8	8	0

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
La publication rapide et précise du Recueil des décisions des Cours fédérales dans les deux langues officielles.	Pourcentage des décisions rendues qui sont publiées par année.	5 % des décisions rendues sont publiées par année.	4,0 % des décisions rendues ont été publiées en 2014-2015. En totale 105 décisions ont été publiées.
	Pourcentage des décisions choisies qui sont publiées selon les normes de service.	75 % des décisions choisies sont publiées dans un délai de 24 mois.	100 % des décisions ont été publiées dans un délai de 24 mois. Le délai moyen était de 19,98 mois pour l'impression et de 14,96 mois pour le Web.
	Nombre de fascicules publiés par année.	12 fascicules sont publiés par année.	14 fascicules ont été publiés.
	Nombre d'errata publiés par année.	Pas plus de 5 errata sont publiés par année.	3 errata ont été publiés en 2014-2015.

Analyse du rendement et leçons retenues

Le *Recueil des décisions des Cours fédérales* sert à attirer l'attention de la profession juridique sur les nouvelles décisions qui présentent de l'intérêt, à faciliter la recherche juridique à l'aide de fonctionnalités à valeur ajoutée de premier ordre et à assurer un compte-rendu permanent des décisions importantes, tout en faisant le meilleur usage des nouvelles technologies et en répondant aux exigences changeantes des secteurs juridique et judiciaire et du grand public. Les décisions, qui sont diffusées sur papier et sur Internet, font l'objet d'un processus d'édition approfondi, y compris la vérification de l'exactitude de la traduction.

Recueil des décisions des Cours fédérales	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Nombre de décisions reçues	1 859	1 615	1 360	1 415
Nombre de décisions choisies pour le Recueil en pourcentage du nombre de décisions reçues	66/3,6 %	77/4,8 %	64/4,7 %	58/4 %
Nombre de décisions choisies pour les fiches analytiques en pourcentage du nombre de décisions reçues	120/6,5 %	78/4,8 %	78/5,7 %	0
Nombre de décisions publiées	62	60	70 (papier) 72 (Web)	105 (papier) 111 (Web)
Nombre de fiches analytiques publiées	129	86	78	13
Nombre de fascicules imprimés	13	11	12	14
Nombre de pages imprimées	2 714	2 890	3 153	3 489
Délai moyen de publication du Recueil (en mois)	16,6	21,5	22,71 (papier) 20,32 (Web)	19,98 (papier) 14,96 (Web)

On a continué de se concentrer sur la modernisation du processus de publication et la réalisation de gains d'efficacité, dans le but de publier le *Recueil des décisions des Cours fédérales* en temps opportun. Des progrès considérables ont été réalisés. Par exemple, la création des tableaux figurant dans le fascicule 3 de chaque volume du *Recueil des décisions des Cours fédérales* a été automatisée. De plus, le nombre de décisions publiées a beaucoup augmenté. Quant aux délais de publication, ils ont été raccourcis et on prévoit qu'ils seront écourtés davantage en 2015-2016. Au cours de l'année à venir, le *Recueil des décisions des Cours fédérales* va continuer d'explorer des possibilités d'innovation. Il va également examiner la possibilité de développer ou d'acquérir des outils d'automatisation afin de rationaliser davantage ses processus.

Sous-programme 1.3.4 : Secrétariat des nominations à la magistrature

Description

L'administration du processus des nominations à la magistrature, pour le compte du ministre de la Justice, de manière à traiter tous les candidats à la magistrature équitablement et à évaluer les candidatures de façon complète et rapide.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
801 288	527 758	(273 530)

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
3	3	0

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Un processus équitable d'administration des nominations à la magistrature.	Pourcentage des candidatures examinées et prêtes pour évaluation par les comités consultatifs dans un délai de trois mois.	95 % des candidatures sont examinées et prêtes pour évaluation par les comités consultatifs selon la norme de service (trois mois).	Plus de 95 % des candidatures ont été examinées et étaient prêtes pour évaluation par les comités consultatifs dans un délai de trois mois.

Analyse du rendement et leçons retenues

Le processus des nominations à la magistrature contribue à l'indépendance de la magistrature en assurant l'efficacité et l'équité du processus d'évaluation des candidatures. Le Secrétariat des nominations à la magistrature administre, pour le compte du ministre de la Justice, dix-sept comités consultatifs répartis dans l'ensemble du Canada et composés d'un total de 133 membres. Durant l'année ayant pris fin le 31 octobre 2014, les comités consultatifs ont évalué 644 candidatures à la magistrature fédérale. Plus de 95 % des candidatures reçues par le CMF (un total de 527 candidatures en 2013-2014) ont été examinées et étaient prêtes pour évaluation par le comité dans un délai de trois mois.

À la suite d'un examen du processus mené en 2011, le CMF est en voie d'examiner les possibilités pour automatiser le processus actuel des nominations à la magistrature.

Sous-programme 1.3.5 : Commission d'examen de la rémunération des juges

Description

L'administration de la Commission d'examen de la rémunération des juges, qui est chargée d'examiner la question de savoir si les traitements et autres prestations prévues par la *Loi sur les juges*, ainsi que, de façon générale, les avantages pécuniaires consentis aux juges sont satisfaisants.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
40 000	0	(40,000)

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
0	0	0

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Le processus de détermination des salaires et des avantages sociaux des juges favorise l'indépendance de la magistrature fédérale.	Au moins tous les quatre ans.	Rapport final et recommandations	n.a.

Analyse du rendement et leçons retenues

La Commission d'examen de la rémunération des juges a été créée en vertu du paragraphe 26(1) de la *Loi sur les juges* afin d'examiner, tous les quatre ans, la question de savoir si les traitements et autres prestations prévues par la loi, ainsi que, de façon générale, les avantages pécuniaires consentis aux juges de nomination fédérale sont satisfaisants. Le CMF fournit du soutien et des fonds à la Commission, y compris des services de secrétariat ainsi que des données et des statistiques aux membres de la Commission.

La prochaine Commission sera constituée au cours de l'année financière 2015-2016.

Services internes

Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens immobiliers, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles qui sont fournies à un programme particulier.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorizations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
726 800	726 800	726 804	726 804	4

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
5,5	5,5	0

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les ressources sont réparties et engagées de manière rentable, en conformité avec le plan stratégique de l'organisation.	Ressources inutilisées de l'organisation.	Moins de 5 % des ressources prévues au budget annuel sont inutilisées.	7,61 % des ressources de l'organisation ont été inutilisées en 2014-2015.
L'organisation réussit à recruter et à retenir les bonnes personnes, en temps opportun, afin de répondre à ses besoins	Pourcentage d'employés et de gestionnaires qui sont satisfaits des services de ressources humaines.	80 % des employés et des gestionnaires sont satisfaits des services de ressources humaines.	Selon le SAFF de 2014, 85 % des employés et des gestionnaires croient que nous embauchons des personnes capables

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
opérationnels actuels et futurs.			de faire le travail exigé.
Un lieu de travail exemplaire.	Pourcentage d'employés qui sont satisfaits de l'organisation.	80 % des employés sont satisfaits de l'organisation.	Selon le SAFF de 2014, 63 % des employés de l'organisation recommanderaient le CMF comme un bon endroit où travailler.
Des outils d'infotechnologie sont disponibles pour répondre aux besoins de l'organisation.	Pourcentage du temps de disponibilité des systèmes pour les usagers.	Les systèmes de base sont disponibles 98 % du temps sur une base annuelle.	Les systèmes de base ont été disponibles 99 % du temps.

Analyse du rendement et leçons retenues

Le CMF a continué à satisfaire aux attentes des gestionnaires et des employés à l'égard des ressources humaines, de la gestion des finances, des approvisionnements, de l'infotechnologie et des autres services administratifs. Les principales améliorations apportées en 2014-2015 sont décrites ci-dessous.

Gestion de l'information. Le CMF continue de mettre en œuvre le plan d'action de la gestion issu de la vérification horizontale de la tenue de dossiers électroniques effectuée par le Bureau du contrôleur général. Jusqu'à maintenant, le CMF a mis à jour l'architecture d'information, il a révisé les structures de fichiers existantes, il a relevé toutes les ressources documentaires ayant une valeur opérationnelle, il a défini les périodes de conservation et les exigences de sécurité, et il a commencé à épurer les fonds de renseignements plus anciens en prévision de l'éventuelle transition à GCDocs.

Mise en application de la politique sur les contrôles internes. En 2014-2015, les processus opérationnels relatifs à l'autorisation de crédit net, aux processus allant de l'approvisionnement au paiement, aux cartes d'achat de l'État, à la gestion de la délégation des pouvoirs de signature en matière financière, à l'accueil, ainsi qu'aux voyages et aux cartes de voyage ont été documentés à mis à l'essai. Le traitement des demandes de remboursement de dépenses en application de la *Loi sur les juges*, les contrôles généraux relatifs à l'infotechnologie, ainsi que la planification et la budgétisation ont été reportés à plus tard. Plusieurs processus opérationnels ont été accélérés et sont censés être terminés en 2015-2016, y compris les avances comptables et la clôture des comptes en fin d'exercice.

Planification des ressources humaines. Le principal risque qui se pose au CMF en matière de ressources humaines est la perte d'expertise et de mémoire institutionnelle en raison de la retraite d'employés expérimentés ayant beaucoup d'ancienneté et du manque d'expertise interne et de

remplaçants dans des domaines spécialisés. Le CMF a continué de planifier la relève et les ressources humaines à l'échelle de l'organisation pour atténuer ce risque.

Vérification de la dotation. Le CMF continue à mettre en œuvre le plan d'action à la suite d'une vérification de la dotation par la Commission de la fonction publique.

Amélioration des systèmes. Le CMF fait partie du groupe de petits ministères et organismes qui sont en voie de remplacer le Système d'information sur les ressources humaines (SIRH) par le logiciel Mes RHGC en septembre 2015.

Section III : Renseignements supplémentaires

Faits saillants des états financiers

Commissariat à la magistrature fédérale Canada État condensé des opérations et de la situation financière nette ministérielle (non audité) Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015 (dollars)					
	Résultats attendus 2014-2015	Résultats réels 2014-2015	Résultats réels 2013-2014	Écart (résultats réels 2014-2015 moins résultats attendus 2014-2015)	Écart (résultats réels 2014-2015 moins résultats réels 2013-2014)
Total des charges	504 668 000	519 145 636	503 068 212	14 477 636	16 077 424
Total des revenus	14 375 000	14 343 718	14 059 377	(31 282)	284 341
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	490 293 000	504 801 918	489 008 835	14 508 918	15 793 083
Situation financière nette du ministère		(207 538 853)	(191 437 094)	(207 538 853)	(16 101 759)

Commissariat à la magistrature fédérale Canada État condensé de la situation financière (non audité) Au 31 mars 2015 (dollars)			
	2014-2015	2013-2014	Écart (2014-2015 moins 2013-2014)
Total des passifs nets	(208 258 964)	(197 806 799)	(10 452 255)
Total des actifs financiers nets	238 027	5 869 947	(5 631 920)
Dette nette du ministère	(208 020 937)	(191 937 152)	(16 083 785)
Total des actifs non financiers	482 084	500 058	(17 974)
Situation financière nette du ministère	(207 538 853)	(191 437 094)	(16 101 759)

États financiers

Commissariat à la magistrature fédérale Canada

États financiers 2014-2015 :

<http://www.fja.gc.ca/publications/statement-etat/index-fra.html>^{iv}

Comme l'exige la *Politique sur le contrôle interne*, l'Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction, dont le contrôle interne sur les rapports financiers et le plan d'action connexe, est accessible à l'hyperlien suivant :

<http://www.fja.gc.ca/publications/statement-etat/index-fra.html>

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires énumérés dans le *Rapport ministériel sur le rendement 2014-2015* se trouvent sur le site Web du CMF :

<http://www.cmf.gc.ca/publications/dpr-rmr/2014-2015/st-ts01-fra.html>^v

- Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*^{vi}. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Commissariat à la magistrature fédérale Canada
99, rue Metcalfe, 8^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 1E3

Téléphone : 613-995-5140
Télécopieur : 613-995-5615

Site Web : <http://www.cmf-fja.gc.ca>

Annexe : Définitions

architecture d’alignement des programmes (*Program Alignment Architecture*) : Répertoire structuré de tous les programmes d’un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre pangouvernemental (*whole-of-government framework*) : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible (*target*) : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu’une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

Crédit (*appropriation*) : Autorisation donnée par le Parlement d’effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (*budgetary expenditures*) : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d’autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d’État.

dépenses non budgétaires (*non-budgetary expenditures*) : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d’avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (*planned spending*) : En ce qui a trait aux RPP et aux RMR, les dépenses prévues s’entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1^{er} février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s’ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu’il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

équivalent temps plein (*full-time equivalent*) : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L’équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement (*performance indicator*) : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d’une organisation, d’un programme, d’une politique ou d’une initiative par rapport aux résultats attendus.

plan (*plan*) : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l’accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorités (*priorities*): Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

production de rapports sur le rendement (*performance reporting*) : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

Programme (*program*) : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé (*sunset program*) : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement (*Departmental Performance Report*) : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités (*Report on Plans and Priorities*) : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

Rendement (*performance*) : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

Résultat (*result*) : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique (*strategic outcome*): Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada (*Government of Canada outcomes*) : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats (*Management Resource and Results Structure*) : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les

résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

ⁱ *Loi sur les juges*, <http://lois-laws.justice.gc.ca/fra/lois/J-1/index.html>

ⁱⁱ Cadre pangouvernemental, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx>

ⁱⁱⁱ *Comptes publics du Canada 2015*, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>

^{iv} Commissariat à la magistrature fédérale Canada, États financiers 2014-2015,
<http://www.fja.gc.ca/publications/statement-etat/index-fra.html>

^v Tableaux de renseignements supplémentaires,
<http://www.cmf.gc.ca/publications/dpr-rmr/2014-2015/st-ts01-fra.html>

^{vi} *Dépenses fiscales et évaluations*, <http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>